Le Petit Bastidien

Bulletin d'informations municipales

N° 69 **Premier semestre 2023**



Le mot du Maire

Dans un contexte difficile, nous préférons avancer.

Notre commune est classée Zone de Revitalisation Rurale (ZRR), c'est pourquoi nous nous positionnons dans le cadre de l'appel à projets «Bourg Centre Occitanie/Pyrénées-Méditerranée» qui a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la région, le département du Tarn, la Communauté de Communes Thoré Montagne Noire (CCTMN), le Pôle d'Équilibre Territorial Rural des Hautes Terres d'Oc (PETR) et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

Dans un autre contexte, cet été nous avons eu une période de sècheresse très compliquée, nous avons fait face.

Plusieurs évènements conjoncturels ont amené les élus de la CCTMN à porter un nouveau regard sur le projet d'interconnexion de la Vallée du Thoré au SIVAT.

A l'unanimité, les maires des 6 communes concernées ne souhaitent pas continuer cette étude de projet.

En conclusion la CCTMN propose de réaliser des études hydrologiques sur des points cibles de la vallée pour étudier d'autres alternatives.

Je vous souhaite ainsi que mon équipe une bonne année, la santé et que vos projets se réalisent.

Michèle VINCENT, Maire.

Mairie: 2 Place Jean JAURES

Ouverture du Lundi au vendredi 8h-12h et 14h-18h

Tel: 05 63 98 01 26

commune.labastide-rouairoux@orange.fr

www.labastide-rouairoux.fr

Abonnez-vous et recevez le prochain bulletin d'informations municipales dans votre boîte courriel.

Envoyez un message avec votre nom,

adresse postale, et courriel à :

Au Sommaire

Page 1 Le mot du Maire

Pages 2-3 Animations et culture

Page 4 Trifyl, nouvelles consignes de tri Extinction éclairage public

Carte famille nombreuse

Page 5 Cantine

Taxe foncière

Sècheresse et arrosage

Jobs d'été

Plan de ville

Page 6 Travaux

Travaux assainissement

Visite d'entreprise

Incivilités et sécurité

Page 7 Réunions de quartier

Remise de diplômes

Recensement

Page 8 Thoré Montagne Noire

État civil

Compte rendu Conseil Municipal Page 9

Page 10 Compte rendu Conseil Municipal

Page 11 Compte rendu Conseil Municipal

Page 12 Agenda animations

Le saviez-vous?

LA MAIRIE DE VOTRE COMMUNE

OFFERT PAR

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter, votre Mairie s'équipe de PanneauPocket

Toute l'actualité de votre Commune, les événements, les informations de coupures réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien plus encore... seront toujours dans votre poche, où que vous soyez, quand vous le





Animations et culture :

Après deux années de privation d'animations pour la fête nationale, nous avions tous envie de retrouver la joie des moments conviviaux. Quoi de mieux alors qu'un repas et un spectacle ? 130 personnes étaient présentes au **repascabaret** qui a pu être proposé aux Bastidiens pour un montant de 25€ chacun grâce à la participation de la mairie de 50€ par personne. L'idée était de permettre à un maximum de personnes d'avoir accès au spectacle dans le contexte financier difficile. Ce fut une grande joie de se retrouver après les restrictions sanitaires. Cette action a été rendue possible grâce aux économies des 2 dernières années en termes d'animation. La soirée s'est clôturée par le traditionnel **feu d'artifice**.

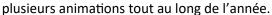
Le 6 août la troupe Compagnie Mme Riton a partagé avec nous la version définitive du spectacle **Doxa** dont nous avions pu suivre l'évolution tout au long de l'écriture lors des différentes présentations.

La **Fête du Fil** a de nouveau pu avoir lieu lors du week-end du 15 août. Le parc municipal, les salles de l'ancienne école maternelle ou encore la salle des sports ont été investis par les différentes expositions et stands d'artisans et commerçants divers. Comme à l'accoutumée, les visiteurs ont été au rendez-vous et ont également été nombreux à profiter de l'occasion pour faire un détour par le **musée du textile**.

L'EHPAD Rouanet-Iché a lui-même été le théâtre de plusieurs animations ces derniers mois : **Marché de producteurs** ou encore **vide-greniers**, la nouvelle association l'Ans-jeux ne manque pas d'idées pour animer l'impasse Marcelle Cros.

Comme à l'accoutumée, le mois d'octobre a vu prendre place le **Festival du Film Documentaire** avec, cette année, de nombreuses expositions et projections et la venue d'invités de prestige. Nous avons été particulièrement fiers d'accueillir dans notre village le célèbre dessinateur Plantu ainsi que le photographe de renommée mondiale Reza.

En attendant le prochain festival qui se tiendra du 13 au 15 octobre, l'association Echos-ci Echos-là nous prépare









Doxa

Le mois de décembre a été bien animé grâce à l'implication des associations bastidiennes que nous remercions. L'équipe municipale, secondée par les agents a elle aussi œuvré pour que ce moment soit aussi festif que possible. Pas de concours de décorations cette année car il y avait trop peu d'inscrits. Nous avons choisi de proposer aux enfants d'écrire leur lettre au Père Noël ou encore de venir profiter d'une après-midi «contes et gourmandises». Nous les remercions, ainsi que l'école Lucie Aubrac et le Domaine du Thoré pour l'exposition en plein air au parc municipal des œuvres qu'ils ont créées. Puis est venue la distribution des colis aux aînés le 20 décembre. Cette période s'est clôturée par le traditionnel banquet des aînés, le 7 janvier, qui avait manqué à tous après ces dernières années où nous n'avions pas pu l'organiser.

Téléthon:

Le 9 décembre, l'église a accueilli le traditionnel **concert de Chorales** en faveur du Téléthon. Pendant plusieurs semaines des peluches étaient mises en vente à la mairie, et à la soirée d'hiver des Festivités Bastidiennes. Malgré le manque d'implication des associations du village pour cette action, nous sommes fiers d'avoir récolté 452 € de dons. Merci à tous les donateurs.

<u>Agents de sécurité</u>: Depuis quelques temps, la présence d'un dispositif de sécurité et secours est obligatoire lors des grandes manifestations. Nous avons décidé de soutenir nos associations en prenant en charge la présence d'agents de sécurité car c'est une contrainte financièrement lourde pour elles.

Animations et culture :

Fresques Al Sticking:

des élèves inscrits au collège.

Jeudi 6 octobre, l'artiste Al Sticking était parmi nous pour le vernissage des 2 fresques créées cette année à Labastide-Rouairoux.

La première, située à l'arrière de l'EHPAD a été réalisée peu de temps après l'abolition du décret permettant l'avortement dans certains états des USA. On y voit une main d'homme tenir l'enfant que porte cette jeune femme. L'artiste a livré les différentes lectures possibles de son œuvre aux résidents de l'EHPAD. Laurent Corbière, directeur, a ensuite convié les personnes présentes à un moment de convivialité.

La seconde, dans la cour du collège, est un projet en commun avec des élèves volontaires. Ce sont d'ailleurs leurs portraits que l'on retrouve sur ce mur. Ce vernissage a eu lieu en présence de Laurent Vandendriessche, Vice-Président du conseil départemental du Tarn en charge de la culture, de Daniel Vialelle, Conseiller départemental et des maires des communes qui comptent

C'est également Al Sticking qui avait réalisé il y a quelques années la fresque sur la façade de la Maison Sudres-Maison des associations. Nous remercions l'artiste pour ces œuvres.

Ces créations ont été réalisées en partenariat avec l'association Festival échos d'ici, échos d'ailleurs.





Cinecran81:

Tout au long de l'année, l'association de cinéma rural Cinecran81 propose 2 séances par mois au cinéma de Labastide. L'offre se veut aussi éclectique que possible avec des films tels que «Les vieux fourneaux», «Dune», «Kaamelot» ou encore «Simone» dernièrement. Plusieurs films d'animation sont également projetés tout au long de l'année, et une séance frisson début novembre sur le thème d'Halloween. Notons également que les 4 séances de l'été se sont déroulées «hors les murs» en 2022 : Parc municipal, parking du cinéma ou encore EHPAD.

2023 a débuté avec «Annie colère», séance adaptée au public malentendant. Le tarif est de 5€ pour tous avec possibilité d'acheter un carnet de 10 entrées (non nominatives) au tarif de 40€.

<u>Boîte à livres</u>: Les agents ont récupéré un frigo à porte vitrée. Après aménagement des clayettes en étagères et un coup de peinture pour le transformer en boîte à livres, celui-ci sera installée sur la place de la mairie. Lorsque la boîte à livres sera installée, chacun pourra y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage, elle vient compléter l'offre de lecture du territoire.

<u>Médiathèque</u>

Gérée par l'Amicale laïque et située 1 Impasse de la Fontaine Maffre, la médiathèque vous accueille le Lundi de 17h à 19h et Jeudi de 9h45-11h45. Vous pouvez les joindre au 05 63 72 30 53 aux heures d'ouverture. L'adhésion annuelle est de 16 €.

Nouveauté pour 2023, la programmation d'un spectacle dans le cadre du festival départemental « Chantons sous les toits des médiathèques » qui permet au public tarnais d'aller à la rencontre d'un artiste auteur-compositeur et interprète le temps d'un concert. Le dimanche 12 mars à 15h l'artiste Coline Malice présentera son album « Drôle de marionnette » écrit et réalisé en partie, aussi, pour et avec des enfants. Coline chante, joue de l'accordéon et manipule quelques marionnettes à fils qui ne peuvent pas s'empêcher de danser ! Un spectacle pour toute la famille.



<u>Panneau Pocket</u>: L'application que nous avons mise à votre disposition connaît un bon succès. En effet, 36% des foyers de la commune l'ont téléchargée. Elle est simple d'utilisation puisqu'une fois installée, il suffit de choisir Labastide-Rouairoux-81270 comme favori pour recevoir toutes les infos.

Trifyl, nouvelles consignes de tri:



Depuis le 1^{er} janvier 2023, plus de recyclage est possible grâce aux gestes de tri des habitants. Le développement de nouvelles filières de recyclage et la modernisation des équipements de tri permettent de valoriser de plus en plus d'emballages en plastique, quelle que soit leur composition. Tous les emballages et papiers peuvent être déposés dans le bac ou le conteneur jaune : Les emballages en métal, les papiers, les cartons, les briques alimentaires et tous les emballages en plastique. Dans le bac jaune, les emballages et les papiers doivent être déposés en vrac et bien vidés avec leur bouchon, couvercle ou opercule.

- * Trier, pour quoi faire?
- Contenir la hausse du coût des déchets : Dans les années à venir, jeter coûtera de plus en plus cher. Une tonne de «bon tri» coûte jusqu'à 5 fois moins cher qu'une tonne de «poubelle noire».
- **Préserver les ressources naturelles** : Une fois nos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière pour produire de nouveaux emballages ou objets en économisant ressources naturelles et énergie.
- Créer de l'emploi et pérenne : Sur notre territoire, le choix a été fait

historiquement d'une activité industrielle gérée par le service public. Depuis 2003, près de 40 emplois ont été créés et pérennisés pour le fonctionnement des usines de tri.

Extinction de l'éclairage public

La pollution lumineuse a un impact très concret sur la biodiversité, le climat, notre santé et l'observation du ciel. Elle est une des principales causes de la disparition des insectes. L'éclairage est le deuxième poste d'investissement dans les communes en France métropolitaine. L'académie nationale de médecine demande à classer l'exposition à la lumière la nuit dans la liste des agents perturbateurs endocriniens. En ville, nous ne pouvons distinguer qu'une vingtaine d'étoiles, contre plusieurs milliers dans un ciel préservé de toute lumière artificielle.

Ce sont ces multiples raisons, ainsi que l'appel du gouvernement à des efforts inédits en matière de sobriété énergétique qui nous ont poussé à choisir d'éteindre les lumières de 23h à 5h.



Carte famille nombreuse

A partir du 2 janvier 2023, la carte familles nombreuses se dématérialise avec la mise en place d'un portail en ligne : www.cartefamilles-nombreuses.gouv.fr

Vous pouvez effectuer la commande de votre carte directement sur le site. La carte vous est attribuée si votre famille comprend au minimum 3 enfants de moins de 18 ans dont vous avez la garde (totale ou alternée). Elle est également attribuée si vous êtes un adulte ayant eu ou élevé au moins 5 enfants. Les frais de dossier s'élèvent à 18 euros quel que soit le nombre de cartes commandées. Acadomia, Intersport ou encore CGR Cinémas font partie des nouveaux partenaires de ce dispositif auparavant limité à la SNCF.

Cantine

Le nouveau bus est arrivé. En attendant que les travaux soient effectués pour installer le réfectoire dans l'enceinte de l'école Lucie Aubrac, nous avons signé une convention avec le Domaine du Thoré qui nous permet de ne pas diminuer le nombre d'élèves transportés à chaque trajet vers la cantine du collège. Malgré cela, le nombre d'enfants demi-pensionnaires est trop important pour permettre des rotations qui leur laissent le temps de prendre le déjeuner dans de bonnes conditions. C'est pourquoi nous avons demandé aux parents qui le pouvaient de récupérer leurs enfants sur le temps de midi. Nous tenons ici à les remercier.

Le tarif du repas, fixé par le Conseil d'Administration du collège, est passé à 3€40 à partir de ce 1er janvier.

Taxe foncière

Nous avons fait le choix, depuis plusieurs années, de ne pas accroître la part communale de la taxe foncière car nous sommes conscients que les efforts demandés à chacun sont importants. En effet, la contrainte de nous mettre à jour des barèmes de facturation des services d'assainissement va provoquer une hausse non négligeable de la facture d'eau. Malheureusement et contre notre volonté, la part communale de la taxe foncière va augmenter : En effet, les services de l'État ont décidé de revaloriser la base locative des logements d'un pourcentage de 3.4%, ce qui, par effet de proportionnalité, va faire gonfler le montant reversé à la commune. Nous regrettons de n'avoir pas été consulté dans cette décision dont nous avons été informés après sa mise en place.

Sécheresse et arrosage

Le Département du Tarn a été en état d'alerte sécheresse imposant ainsi de nouvelles restrictions de l'usage de l'eau aux particuliers, aux agriculteurs mais aussi aux collectivités. Dans ce contexte, la commune a dû s'adapter pour concilier l'entretien de ses espaces verts avec la préservation de la ressource en eau. La situation d'alerte a imposé notamment une restriction de l'arrosage des espaces verts dès lors que la ressource en eau provient du réseau d'eau potable. La commune de Labastide-Rouairoux a donc procédé à l'arrosage des massifs fleuris grâce à de l'eau stockée au bassin de Cathalo avant la date du 31 mai. Afin de permettre une utilisation raisonnée de l'eau du réseau et pour respecter les préconisations, la commune a également pris la décision de stopper l'arrosage automatique et manuel des gazons (y compris le stade). Nous profitons de ce bulletin pour remercier également les habitants, qui, par leur esprit de responsabilité, ont permis de passer cette période compliquée.

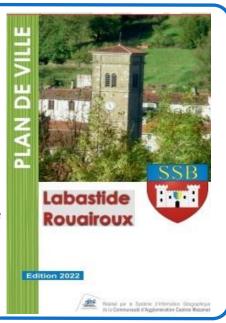
Jobs d'été

Comme chaque été, la commune a proposé aux Bastidien(ne)s dans leur 18^{ème} année de travailler quelques semaines. En 2022, ce sont ainsi 8 adolescents qui ont profité du dispositif afin de se faire un peu d'argent. Pour certains, il s'agit de leur première approche du monde du travail. Pour tous, c'est une implication citoyenne pour le village.

Plan de ville

Utile aux administrés, aux nouveaux arrivants et aux touristes, la version papier du plan de Labastide-Rouairoux vous a été distribué avec ce bulletin.

En effet, depuis le nouvel adressage dû à la mise en conformité avec la loi 3DS chacun s'est retrouvé un peu déstabilisé par ces changements.



Travaux

La campagne de goudronnage s'est terminée cet automne. Elle concernait le revêtement des trottoirs du cimetière à la rue Jean Moulin ainsi que devant l'entreprise Jardisud et la rue des bouleaux. De même le revêtement de la chaussée de la rue des bouleaux depuis le camping jusqu'à la RD 612 a été repris.

La réfection et la consolidation du mur de soutènement de l'EHPAD sont terminées : Un renforcement du mur existant et un enrochement ont été réalisés sur 40 mètres afin de sécuriser le bâtiment. Montant travaux et études : 114 470 €.

Une gouttière à l'école a été remplacée côté Voie Verte.

Pour procéder à l'extinction de l'éclairage public la nuit, des horloges ont été placées sur les lampadaires.

A la station de Montplaisir, l'analyseur de chlore a été remplacé et un compteur de distribution installé.

Le Thoré a été débroussaillé durant l'été. Le débroussaillage des routes communales est terminé.

Les agents ont effectué de nombreux travaux de peinture : Barrières au parc municipal, grilles du monument aux morts...

Nous avons rénové l'ancien institut de beauté afin de permettre l'agrandissement du restaurant de la place de la mairie. Souhaitons pleine réussite au JB's.

Des panneaux indiquant le marché couvert du jeudi matin ont été placés aux entrées de village pour soutenir les producteurs.

En 2023, en plus de la création de la salle de réfectoire dans l'enceinte de l'école chiffrée à 289 205.58 €, nous prévoyons de finir de remplacer tous les lampadaires d'éclairage public par des éclairages à LEDS. Il reste en effet 189 points lumineux à changer, le devis est de 99 992.28 €.



Travaux assainissement

L'année 2023 va voir se continuer les travaux engagés pour la réfection complète du réseau d'assainissement du village. Les enquêtes de branchement pour connaître le nombre de maison reliées ou non à l'assainissement collectif se poursuivent. Viendront ensuite la réhabilitation du réseau sous la RD612 entre le viaduc et le carrefour dit «de la Vierge» qui occasionneront des perturbations de circulation. Enfin, des pompes de relevage seront installées dans les secteurs de l'EHPAD, de la Planotte et de la Rue de la République. Nous vous informerons des avancées lors du prochain bulletin.

Visite d'entreprise

Le jeudi 24 novembre, M. Berthomier, directeur de l'entreprise ACSO avait convié les élus qui le souhaitaient à une visite de l'entreprise située au 11 bis, boulevard Carnet

ACSO est une société créée en 1986, spécialisée dans la fabrication du chauffage électrique par rayonnement avec une multitude de solutions techniques dont la majorité est intégrée au bâti :

- Planchers rayonnants (Neuf / Rénovation)
- Plafonds chauffants (Résidentiel / Tertiaire)
- Cassettes rayonnantes et IRC (Industriel)
- Câbles chauffants pour applications spécifiques (déneigement, traçage, mise hors gel, ...)

Cette visite fut très intéressante et nous sommes fiers de compter sur notre territoire une entreprise aussi novatrice.



Incivilités et sécurité

Vous êtes nombreux et nombreuses à vous inquiéter des incivilités et dégradations de plus en plus fréquentes sur le village. Madame le Maire a interpellé Monsieur le Préfet à ce sujet et un lien permanent est maintenu avec la gendarmerie. Nous étudions toutes les solutions à notre disposition pour faire cesser ces agissements. N'hésitez pas à signaler les actions dont vous pourriez être témoin.

Réunions de quartier

Il s'agissait là d'une promesse de campagne que le COVID nous avait empêché d'honorer avant. Nous avons donc donné rendez-vous à chaque quartier afin d'échanger, écouter et noter les idées et doléances de chacun.

Certaines questions de sécurité qui nous ont paru urgentes ont été traitées dans les semaines suivantes. Après rédaction du compte-rendu de chacune de ces rencontres, nous établirons un tableau afin de repérer ce qui revient souvent et voir comment nous pouvons agir sur ces problématiques. Sans surprise, les incivilités sont aux premières loges. Qu'il s'agisse de divagations d'animaux, des propriétaires de chiens indélicats, de manque d'entretien des jardins et des propriétés qui occasionnent des nuisances pour les voisins, les doléances sont pléthores. Sur ces points, nous ne pouvons malheureusement pas faire beaucoup plus qu'en appeler à la responsabilité de chacun. Viennent



ensuite les craintes concernant la sécurité sur le boulevard. Comme vous le savez certainement, la RD612 étant classée Route d'Intérêt régional, nous ne pouvons agir dessus à notre convenance. Mais nous ne baissons pas les bras et réfléchissons à des options possibles pour sécuriser la traversée du village.

Remise de diplômes

Nous tenons à féliciter les élèves du Collège de la Vallée du Thoré qui ont reçu leur Diplôme National du Brevet lors de la cérémonie qui s'est tenue le jeudi 10 novembre au collège.



Recensement

Du 19 janvier au 18 février 2023, Labastide-Rouairoux doit faire son recensement. Le recensement de la population est un acte civique, obligatoire et gratuit qui concerne tout le monde.

Le recensement permet d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations

sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...
Lors de la campagne de recensement, vous recevrez la visite d'un agent recenseur : Patricia DEU, Tatiana IBAO, Martine SANCHEZ, ou Myriam VERDIER.

Vous pouvez vous recenser en ligne, c'est simple et rapide : Répondez au questionnaire avec les codes indiqués sur la notice d'information, et laissez-vous guider ! Si vous ne pouvez pas répondre par internet, l'agent recenseur vous remettra les questionnaires papiers. Il peut vous aider à les remplir ou vous conviendrez d'un rendez-vous pour qu'il vienne les récupérer. Vous pouvez aussi les ramener directement en mairie.



Communauté de Communes Thoré Montagne Noire

La Communauté de communes Thoré Montagne Noire (CCTMN) a engagé depuis plusieurs mois l'élaboration d'un projet de territoire, qui déterminera ses priorités et son plan d'action pour les prochaines années.

Cette réflexion découle de la volonté des élus intercommunaux de partager et de renforcer leur projet commun pour le territoire.

Pour sa réalisation, la CCTMN s'appuie sur la compétence de ses agents administratifs, accompagnés par un consultant.

L'intégralité des sujets relevant du champ de compétence de l'intercommunalité sont évoqués (environnement, économie, habitat, tourisme, social, mobilité, etc.).

Ayant à cœur de faire participer la population à ce projet, la CCTMN vous invite à remplir le questionnaire en ligne :

https://www.cc-thoremontagnenoire.fr/actualites/enquete-pour-leprojet-de-territoire ou disponible en mairie en version papier.

Vous pouvez retrouver la gazette de la Communauté de Communes en téléchargement sur notre site internet : https://www.labastide-rouairoux.fr



État civil

NAISSANCES:

Lysandro PASSAGER, 9 rue Haute de Cantignous, né le 3 juillet à Castres, fils de Kévin PASSAGER et de Christine TRINDADE

Tom JACQUET, 185 Bd Carnot, né le 19 août à Castres, fils de Damien JACQUET et d'Elodie CONTESTI Cassie DI MAMBRO, 2 rue des Estrabauts, née le 15 novembre à Castres, fille de Jeremy DI MAMBRO et de Marine REGNIER

Tyago PAGES, 10 Rue du Paradis, né le 27 décembre 2022 à Castres, fils de Daniel PAGES et de Cindy LHUILLIER.

MARIAGES:

Kévin NIETO et Sylvie BOUDET mariés le 23 juillet Yann ROUBIEU et Séverine ROUSSET mariés le 03 septembre Benoît BONNENFANT et Emeline GEORGE mariés le 10 septembre Bruno GASTOU et Lysiane HECQ mariés le 20 octobre

DECES:

Edmonde DAURES, veuve FOGUET, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 05 juillet à Labastide-Rx, 93 ans. Denise FAUCHER épouse ROUANET, 1 chemin de Codebosc, décédée le 06 juillet à Castres, 84 ans. Marthe ESTAMPES veuve RASCOL, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 18 juillet à Labastide-Rx, 95 ans. Joséphine RIVAS veuve MARIN, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 18 juillet à Labastide-Rx, 102 ans. Jeanne BENNE veuve CABROL, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 17 juillet à Castres, 95 ans. Rosa BONNERY veuve MOUTOU, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 30 juillet à Labastide-Rx, 92 ans. Suzanne CROUZET veuve MOULIS, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 21 août à Labastide-Rx, 99 ans. Yvonne BARTHES veuve CAFFORT, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 23 août à Labastide-Rx, 94 ans. Augustine PASTRE veuve ICHE, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 31 août à Labastide-Rx, 100 ans. Huguette LANNET épouse GELIS, La Tenda rue du Paradis, décédée le 11 septembre à Labastide-Rx, 81 ans. Juliette SÉNÉGAS veuve GALIBERT, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 03 octobre à Labastide-Rx, 95 ans. Marc TOMÉ, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 05 novembre à Labastide-Rx, 94 ans. Eliane PILLEFER veuve MARTIN, 8 Impasse Marcelle Cros, décédée le 26 novembre à Castres, 89 ans. Fatima SAADANE veuve MOULA, 9 Boulevard Carnot, décédée le 10 décembre à Castres, 96 ans. Olivier COSSON, 24 Rue du Paradis, décédé le 21 décembre à Labastide-Rouairoux, 59 ans.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la séance du 28 juin 2022

Le vingt-huit juin deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Michèle VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Michèle VINCENT, François CHARLIER, Elise MANZONI, Jérôme SALAS, Valérie PERRIN, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine COLIN, André GUYOT, Laurence KERRIEN, Anne-Marie ROGER-CAUQUIL, Loïc SABLAIROLLES.

Etaient excusés: Michel LABBÉ, Mathieu TARBOURIECH (Procuration à François CHARLIER).

La secrétaire de séance désignée est Ghislaine COLIN.

Madame le Maire présente l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2022 ;

Vote des subventions 2022;

Publicité des actes de la commune ;

Mission pour optimisation de charges;

Convention 2022 Crèche La Petite Loco;

Demande d'acquisition de parcelle communale (rue de Cabanès);

Adressage: Nomination d'une nouvelle voie;

Divers.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 12 AVRIL 2022

Approuvé à l'unanimité.

VOTE DES SUBVENTIONS 2022

La délibération listant les subventions aux associations est approuvée à l'unanimité pour un total de 24 100 €.

PUBLICITE DES ACTES DE LA COMMUNE

La réforme de la publicité des actes des collectivités territoriales entre en application le 1^{er} juillet 2022. Les communes de moins de 3 500 habitants peuvent, par dérogation, décider du mode de publicité de leurs actes (délibérations et arrêtés). Délibération approuvée à l'unanimité pour publication par affichage.

MISSION POUR OPTIMISATION DES CHARGES

Le Cabinet NEOPTIM CONSULTING propose à la collectivité d'établir gratuitement une expertise sur les recherches d'économies pouvant être réalisées sur les comptes de la collectivité (allègement des charges sociales et fiscales). Si le rapport d'expertise présente des économies substantielles, la commune pourra poursuivre l'opération et le bureau d'études se rémunèrera sur les économies effectivement réalisées.

Approuvé à l'unanimité.

CONVENTION 2022 - Crèche « La Petite Loco »

Une nouvelle convention a été proposée pour l'année 2022, établissant la participation financière des communes adhérentes, s'élevant à 2 447 euros pour notre commune.

Approuvé à l'unanimité.

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE COMMUNALE (RUE DE CABANES)

Les époux LAVILLE-BUIL demandent à acquérir une bande de terrain communal, d'une longueur de 30 mètres sur une largeur de 2.35 environ, afin d'accéder à leur propriété par la rue de Cabanès.

Approuvé à l'unanimité, vente au tarif de 1 € le mètre carré, avec frais de géomètre et de notaire à la charge des acquéreurs.

ADRESSAGE: NOMINATION D'UNE NOUVELLE VOIE

Suite au listage des voies approuvé par délibération du 17 juin 2021, une nouvelle voie, portant le code PR92, située entre la rue de la Commune de Paris et de la route Vieille du Castel doit être nommée.

Nomination de la voie « Impasse du Lavoir », portant les numéros de voirie 2, 4 et 6.

Approuvé à l'unanimité.

La séance est levée à 19 heures.

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL de la séance du 11 juillet 2022

Le onze juillet deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Michèle VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Michèle VINCENT, François CHARLIER, Elise MANZONI, Jérôme SALAS, Valérie PERRIN, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine COLIN, André GUYOT, Laurence KERRIEN, Anne-Marie ROGER-CAUQUIL, Loïc SABLAIROLLES, Mathieu TARBOURIECH.

Etait absent : Michel LABBÉ.

La secrétaire de séance désignée est Valérie PERRIN.

Madame le Maire présente l'ordre du jour :

Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2022

Projet d'étude du réfectoire de l'Ecole Lucie Aubrac

Promesse de bail pour la construction d'une centrale photovoltaïque au sol

Convention concernant l'instruction du droit des sols

Divers

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 28 JUIN 2022

Approuvé à l'unanimité.

ETUDE DU REFECTOIRE DE L'ECOLE LUCIE AUBRAC

Un architecte, contacté par la collectivité, a effectué une étude architecturale d'un montant de 27 630 euros pour la création d'un réfectoire à l'école. Cette étude servira de base aux demandes de subvention.

Accord à l'unanimité pour demander des subventions pour ce projet.

PROMESSE DE BAIL POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE

La Société VALECO a présenté un projet de ferme photovoltaïque s'étendant sur trois parcelles communales classées en zone N à Cabanès. Dans le PLUI, voté le 21 juillet prochain, elles seront reclassées en zone NPv. Il est souligné l'intérêt du défrichage et de l'entretien de ces terrains, relatif à ce projet, en regard des incendies déjà intervenus sur ce secteur.

Accord à l'unanimité pour la promesse de bail.

CONVENTION CONCERNANT L'INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS

La direction départementale des territoires du Tarn a informé qu'elle mettait fin à l'instruction des dossiers d'urbanisme dès l'entrée en vigueur du plan local d'urbanisme intercommunal. Afin de mutualiser les coûts, la CCTMN souhaite conventionner avec la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux. Ce service s'élèvera environ à 28 130 euros la première année, montant qui sera réparti entre les communes au prorata du nombre de dossiers. Une convention, d'une durée de 9 ans, doit être signée.

Accord à l'unanimité pour la délégation d'instruction des dossiers à la Communauté des Communes Sidobre Vals et Plateaux et pour la répartition financière.

La séance est levée à 18 h 45.

PROCES VERBAL de la séance du 20 octobre 2022

Le vingt octobre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente minutes les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Michèle VINCENT, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Michèle VINCENT, François CHARLIER, Elise MANZONI, Jérôme SALAS, Valérie PERRIN, Martine ANDRIEU, Evelyne BIDEAULT, Ghislaine CÓLIN, André GUYOT, Laurence KERRIEN, Michel LABBÉ, Anne-Marie ROGER-CAUQUIL, Loïc SABLAIROLLES, Mathieu TARBOURIECH.

La secrétaire de séance désignée est Ghislaine COLIN.

Madame le Maire présente l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juillet 2022

Autorisation du lancement de l'enquête publique pour la création d'une association communale de chasse agréée (ACCA)

Organisation du temps de travail des services municipaux

Compte Epargne Temps des employés municipaux

Loyers des logements communaux

Divers

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 11 JUILLET 2022

Le procès-verbal est approuvé par 13 voix pour et 1 abstention, M. LABBÉ étant absent le 11 juillet 2022.

AUTORISATION DU LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE POUR LA CREATION D'UNE ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGREEE (ACCA)

Madame le Maire informe l'assemblée que le vote se déroulera à bulletin secret.

L'association des chasseurs et propriétaires de Labastide-Rouairoux projette la création d'une ACCA sur la commune.

Une pétition reçue en mairie de chasseurs opposés à cette création est lue devant l'assemblée.

Avant la procédure de lancement de l'enquête publique menée par la fédération départementale de chasse, la commune doit se positionner pour la cession de ses droits de chasse des parcelles communales privées dans le cadre de création de l'ACCA.

Madame le Maire rappelle que lors de la réunion du conseil municipal du 29 juin 2020, il avait été voté la conclusion d'un bail triennal entre la commune et l'association des chasseurs et propriétaires de Labastide-Rouairoux, octroyant la cession du droit de chasse sur des parcelles communales, d'une surface de 60 hectares environ, à ladite association.

Aujourd'hui il y a lieu de voter pour la cession des droits de chasse à l'association dans le cadre de la création de l'ACCA.

Suite au vote à bulletin secret, les élus décident par 8 votes pour, 2 votes contre et 3 abstentions (Loïc SABLAIROLLES ne prenant pas part au vote car membre du bureau de l'association) la cession des droits de chasse des parcelles communales privées se situant sur le périmètre de la future ACCA).

ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL DES SERVICES MUNICIPAUX

Madame le Maire rappelle à l'assemblée qu'il a déjà été délibéré sur ce sujet lors de la réunion du 11 juillet 2022, mais le service du contrôle de légalité de la préfecture a demandé une nouvelle délibération pour apporter des précisions sur l'accomplissement de la journée de solidarité et le nombre de journées de réduction du temps de travail (RTT).

Le conseil municipal vote à l'unanimité le détail des heures de RTT par service et la modalité d'accomplissement de la journée de solidarité.

COMPTE EPARGNE TEMPS DES EMPLOYES COMMUNAUX

Lors de la rencontre entre les agents et les élus en fin d'année 2021, il a été demandé la mise en place du compte épargne temps, qui prévoit d'épargner jusqu'à 60 jours de congés sur un compte pour une utilisation ultérieure.

Accord à l'unanimité pour cette mise en place.

LOYERS DES LOGEMENTS COMMUNAUX

Actuellement cinq logements communaux sont occupés. Chaque bail est révisé annuellement en application des indices de référence des loyers publiés par l'INSEE. Compte tenu de l'inflation actuelle les derniers indices trimestriels parus sont en forte augmentation, entre + 5.07 % à + 7.96 %.

Madame le Maire propose de ne pas augmenter les loyers pour l'année 2022, vu la situation économique actuelle difficile et à la baisse du pouvoir d'achat.

Le conseil municipal décide, par 13 voix pour et 1 abstention, le gel des loyers pour l'année 2022.

Michel LABBÉ rappelle que la commune doit effectuer l'entretien des logements.

DIVERS

Approbation du rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert des zones d'activités <u>économiques</u>

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a donné compétence aux communautés de communes pour l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques. Le transfert de toutes les ZAE communales est obligatoire, avec avis préalable de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Cette commission a évalué le montant des charges correspondant au transfert.

Michel LABBÉ propose de reporter cette décision, le temps d'étudier le rapport remis ce jour aux élus.

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention approuve le rapport de la CLECT.

<u>Définition des zones d'activités économiques et modalités de leur transfert</u>

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 abstention, approuve :

- la définition des zones d'activités économiques déterminée par l'intercommunalité, le transfert des cinq zones présentes sur le territoire, ainsi que les conditions financières et patrimoniales du transfert.

Valérie PERRIN déclare que l'on ne peut s'opposer au transfert mais que l'on peut être en désaccord avec les conditions financières.

Anne-Marie ROGER-CAUQUIL constate que les communes perdent de plus en plus de compétences.

Extinction de l'éclairage public

Afin de faire face à l'explosion des coûts de l'électricité et sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public entre 23 heures et 5 heures, avec la mise en place d'horloges astronomiques. Il est décidé que les illuminations de Noël seraient installées avec coupures aux mêmes horaires.

Un bilan sur les économies réalisées sera dressé dans quelques mois.

François CHARLIER déclare qu'il reste encore 189 lampes led à installer sur l'éclairage public. Le SDET et l'ADEME apporte toujours leurs aides financières.

La séance est levée à 19 h 30.

Agenda des animations Attention, les évènements sont susceptibles d'être annulés ou reprogrammés en fonction des protocoles sanitaires en vigueur.

| Vendredi 6 janvier | CINEMA | «Annie Colère» à 20h30. Comédie dramatique. « Février 1974. Parce qu'elle se retrouve enceinte accidentellement, Annie, ouvrière et mère de deux enfants, rencontre le MLAC – Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception qui pratique les avortements illégaux aux yeux de tous. Accueillie par ce mouvement unique, fondé sur l'aide concrète aux femmes et le partage des savoirs, elle va trouver dans la bataille pour l'adoption de la loi sur l'avortement un nouveau sens à sa vie. » |
|----------------------------------|-----------------------|--|
| | | Séance adaptée aux malentendants Tarif 5 €. Réduit 4€ |
| Samedi 7 janvier | Banquet des aînés | à midi à la salle des fêtes. |
| Chaque 2d samedi du mois | | Animations avec l'association Rêve Lucide les samedi 14 Janvier, 11 Février, 11 Mars, 8 Avril et 13 Mai dans leur local du 154 ter Bd Carnot. Restauration et buvette sur place Programmation en cours, elle sera annoncée ultérieurement. |
| Vendredi 20 janvier | CINEMA | "Pétaouchnok" à 20h30. Comédie de 1h36. « Au cœur des Pyrénées, deux amis ont l'idée du siècle pour se sortir de la précarité : lancer une chevauchée fantastique à travers la montagne, pour touristes en mal de nature, de silence, d'aventure. » Tarif 5€. Réduit 4€ |
| Dimanche 22 janvier | LOTO | Loto du PCF à la salle des fêtes à 15h30. |
| Vendredi 3 février | CINEMA | Tirailleurs à 20h30. Drame historique de 1h40. « 1917 : Bakary Diallo s'enrôle dans l'armée française pour rejoindre Thierno, son fils de 17 ans, qui a été recruté de force. Envoyés sur le front, père et fils vont devoir affronter la guerre ensemble. » Tarif 5€. Réduit 4€ |
| Vendredi 17 février | CINEMA À 18h30 | Les enfants invitent les parents au cinéma! Séance offerte par la mairie à tous les enfants scolarisé à l'école Lucie AUBRAC accompagnés par leur(s) parent(s). Au programme: Ernest et Célestine le voyage en Charabie à 18h30. Film animation 1h19. « Ernest et Célestine retournent au pays d'Ernest, la Charabie, pour faire réparer son précieux violon cassé. Ils découvrent alors que la musique est bannie dans tout le pays depuis plusieurs années. Pour nos deux héros, il est impensable de vivre sans musique! ». |
| Samedi 25 février | LOTO | Loto des chasseurs à la salle des fêtes à 20h30. |
| Mercredi 1er mars | MUSEE | Ré-ouverture du Musée Départemental du Textile après la période hivernale. |
| Vendredi 3, 17, 31 mars | CINEMA | Programmation en cours. |
| Dimanche 12 mars | CONCERT | Chantons sous les toits des médiathèques. À 15h, salle du Cinéma Jacques BREL. |
| | | Concert avec Coline Malice : "Drôle de Marionnette" . Coline chante, joue de l'accordéon et manipule quelques marionnettes à fils qui ne peuvent pas s'empêcher de danser ! Spectacle concert pour toute la famille. |
| Dimanche 19 mars | LOTO | Loto des Pompiers à 15h à la salle des fêtes. |
| Samedi 15 avril | CARNAVAL | Avec les enfants des écoles et les associations du village. |
| Fin juin | Fête de la Musique | Avec l'association Rêve Lucide. |
| Samedi 8 , Dimanche 9 juillet | Fête du village | Fête du village avec vide grenier. Organisée par l'association Festivités Bastidiennes. |

Le saviez-vous?

Vous connaissez sûrement la maison de santé qui longe la Voie Verte. Mais saviez-vous qu'à cet endroit se dressait la gare auparavant ? En effet, la Voie Verte était une voie de chemin de fer. La première section (Mazamet - Saint-Amans-Soult) de la ligne de chemin de fer fut ouverte, le 28 octobre 1883. Le tronçon de Saint-Amans à Saint-Pons fut mis en circulation le 12 juillet 1888. En février 1913, le conseil municipal demande un agrandissement des locaux de la gare marchandises en raison de l'accroissement du trafic : Le tonnage expédié ou reçu qui était de 13.370 tonnes en 1909, passait à 20.960 tonnes en 1912. Le dernier train s'y est arrêté en 1982. La dépose de la ligne



commencera officiellement en juin 1993. Les travaux pour la maison de santé ont débuté fin 2013 par la démolition des bâtiments de l'ancienne gare SNCF car l'aménagement de celle-ci était trop complexe et coûteux.